L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE L'ARGENTIER.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI, 10 JUIN, 1873.

La Crise Parlementaire en France.

LA SÉANCE DU 9 JUIN.

La lutte parlementaire qui a abouti au renversement de M. Thiers, a commencé dans la séance du 23 mai. La discussion portait sur une demande d'interpellation présentée dans la séance du 19 et signée de 39 membres. Les débats avaient été fixés à l'ordre du jour du vendredi 23, et il ne s'agissait de savoir que quelques heures toutes les tribunes étaient garnies. Nous croyons devoir reproduire le texte de la demande d'interpellation :)

"Les soussignés, convaincus que la gravité de la situation exige à la tête des affaires, un cabinet dont la fermeté rassure le pays, demandent à interpeller le ministère sur les dernières résolutions qui viennent de s'opérer dans son sein, et sur la nécessité de faire prévaloir dans le gouvernement une politique résolument conservatrice, et proposent de fixer à vendredi, le jour de l'interpellation." (Mouvements divers.

Au début de la séance, M. Dufaure apporte une communication du conseil des ministres, qui, considérant la question soulevée comme gouvernementale, pense que M. le président de la République doit prendre part à la discussion.

C'est le duc de Broglie, devenu depuis ministre des affaires étrangères, qui a été choisi par les signataires pour développer leurs griefs. Son discours, très incisif, si nous en jugeons par les résumés que nous avons sous les yeux, occupe la première partie de la séance. L'orateur développe cette thèse "que le cabinet Casimir Périer est un pas de plus fait dans la voie des concessions au radicalisme." Le discours de M. de Broglie a duré près d'une heure.

M. Dufaure a répondu, au nom du gouvernement et n'a guère parlé plus de quarante minutes. Nous reproduisons ci-dessous son discours qui n'a pas dû rallier beaucoup de voix au gouvernement.

Aussitôt après le discours du ministre, le président de l'Assemblée a donné lecture d'un message du Président de la République demandant la parole. Conformément aux prescriptions du règlement, la discussion a été suspendue et sur la demande de M. Dufaure, renvoyée au lendemain, samedi, à neuf heures du matin, pour le discours de M. Thiers.

L'agitation s'est étendue de l'Assemblée au dehors et jusqu'à Paris. Voici ce que le *Soir* du 24 dit de la physionomie de Paris dans la soirée du 23 :

Hier soir, les boulevards de Paris étaient animés comme aux jours de grèves d'événements. C'étaient des marchands ayant fait des éditions supplémentaires contenant le résumé des deux discours de la séance du jour. Quelques-uns ont pu vendre jusqu'à quatre éditions. La foule se les arrachait aux kiosques et les lisait à la lueur du gaz, près des boutiques.

L'affluence était telle à la gare Saint-Lazare que la police a cru devoir prendre une mesure spéciale à la circonstance.

On a fait passer par la rue d'Amsterdam tous les voyageurs arrivant de Versailles.

La Droite doit être satisfaite. Elle a causé dans Paris et dans toute la France une grande agitation qui ne cessera, nous pouvons l'assurer, qu'avec la proclamation de la République.

Discours de M. Dufaure.

M. Dufaure, garde des sceaux, vice-président du conseil.—Messieurs, le gouvernement est très loin de se plaindre de l'interpellation qui lui a été adressée au nom d'un grand nombre de membres de cette Assemblée. Dans les termes où elle a été posée, elle était un gage légitime et salutaire du gouvernement parlementaire. Elle établit une communication directe et publique entre l'Assemblée et ceux qui sont accidentellement chargés du gouvernement. Elle est l'expression publique, sincère, avouée de ce que veut le gouvernement, de ce qu'il a fait, de ce qu'il entend faire. Je remercie donc nos honorables collègues de leur interpellation.... (Mouvement à droite).... Je les remercie sincèrement de leur interpellation, à la condition qu'ils veuillent bien écouter avec quelque attention la réponse que je dois y faire. (Écoutez ! écoutez.)

L'honorable orateur qui descend de la tribune a commencé par expliquer la cause de l'émotion qui s'est emparée de lui et d'un grand nombre de ses collègues. Elle est tout entière dans les deux graves élections qui ont eu lieu depuis notre séparation (Léger mouvement.) le 27 avril et le 11 mai.

On y a vu,—et je dis immédiatement que nous y avons vu, dans la même mesure que l'honorable orateur que l'Assemblée vient d'entendre, — on y a vu une sorte de péril contre lequel il était nécessaire de lutter. Je dirai tout à l'heure par quels moyens de lutte nous avons cru qu'il fallait aborder le danger que nous redoutions.

Oui, nous avons été frappés du même péril que l'orateur signalait tout à l'heure. Nous ne sommes pas plus que lui,—et il le sait bien,—des complaisants du parti radical. Je ne veux pas parler ici des personnes, je ne prononcerai aucun nom. Je parle des doctrines ; j'ai le droit d'en parler ; elles sont professées avec toute la liberté que donnent nos lois sur la presse ; elles sont proclamées dans des banquets publics ; elles sont écrites dans des publications de foi, elles sont dans les antécédents de quelques-uns de ceux qui les professent. J'ai donc le droit de connaître ces doctrines, d'en parler, de les apprécier.

Je dis que le gouvernement les repousse ; je dis que le gouvernement les condamne ; qu'il les regarde comme incapables de fonder une société régulière.... (Rumeurs à droite.)

Si quelqu'un conteste ce que je dis..... (Non ! non !—Continuez ! continuez !).

Il les regarde, je le répète, pour que ma pensée soit bien comprise, il les regarde comme incapables de fonder une société régulière. Il est convaincu que du jour où elles viendraient à triompher légalement, il n'y aurait plus ni ordre, ni sécurité, ni garantie pour aucun droit, et qu'il n'y aurait autre chose en France qu'une liberté absolument égale du mal et du bien, tempérée très souvent par un despotisme sans limite, sans frein. (Mouvements divers.) Voilà quelle est son opinion sur les doctrines radicales. (Interruptions.)

Un membre à droite.—Il faut les empêcher de se produire.

Un autre membre du même côté.—Vous ne les empêchez pas d'arriver.

M. le garde des sceaux.—Maintenant, messieurs, puisque nous sommes d'accord sur ce point, l'honorable orateur qui descend de la tribune et moi, quel reproche adresse-t-il au gouvernement ?

Il a mis de côté ce qui s'est passé à l'égard de l'affreuse insurrection de la Commune ; il n'a pas tenté de diminuer le mérite du gouvernement qui en a été le vainqueur. Mais qu'a-t-il vu pour ce qui s'est passé depuis dans le gouvernement ? Il y a vu deux tendances contraires ; le parti radical n'a pas été combattu ; le gouvernement a usé de tempéraments, il a usé de complaisances.

Je voudrais bien, messieurs, que nous prenions l'habitude de juger le gouvernement par ses actes publics. (Rumeurs à droite.—Très bien ! très bien ! au centre gauche) Je voudrais bien que nous prissions l'habitude, la plus juste et la plus raisonnable du monde, de juger un gouvernement par ses actes, et non par des propos qui se répandent au milieu de la société et dont on ne connaît jamais les inventeurs. (Assentiment au centre gauche.)

Eh bien, quels ont été les actes du gouvernement ? Depuis la victoire sur la Commune, a-t-il failli un moment ? Permettez-moi de vous le dire, messieurs, quelquefois vous vous êtes associés avec éloge aux tentatives qu'il a faites précisément pour réprimer le excès du parti démagogique.

C'est le gouvernement qui vous a demandé, permettez-moi de le rappeler, qui vous a demandé la loi sur l'Internationale, loi essentielle et puissante que vous avez entre les mains. Une autre fois, c'est le gouvernement qui a résisté à la tentative qui est partie de ce côté d'abolir nos lois sur les associations. Il a fallu que je saluasse les épigrammes de M. le vicomte de Meaux (Sourires), parce que j'avais été si peu libéral que j'avais attaqué la loi que l'on avait présentée et qui détruisait toutes les garanties que nous avons contre les associations. C'est ce gouvernement qui a fait maintenir ces lois.

Une loi a été présentée pour combattre les abus que la loi de 1848 sur le jury avait introduits ; qui donc l'a présentée, qui l'a soutenue et pourquoi vos orateurs, à cette époque, rendaient-ils hommage à la fermeté avec laquelle le gouvernement a cherché des juges équitables, impartiaux et éclairés ? Vous oubliez tout cela, vous songez à quelques propos de salons et de cabinets qui se répandent.... (Protestations à droite. — Applaudissements au centre gauche.)

On nous faisait l'honneur tout à l'heure de nous dire qu'on attendait du gouvernement une direction vive et ferme contre les attaques que la société pouvait souffrir. Nous avons, messieurs, un moyen de la donner, de faire connaître notre pensée, de la faire prévaloir, c'est par les faits que nous apporterons à la tribune, par les résultats que nous vous demandons. Nous l'avons fait constamment. Indignez-nous, nous avons manqué à toutes les garanties que, réclament l'ordre et la société publique, que réclament les intérêts de la société entière. (Mouvements à droite.)

Voilà donc la réponse que j'avais à faire à l'honorable orateur.

Lorsqu'il a pris la peine de chercher dans le cabinet ces deux tendances contraires, une tendance de sévérité et une tendance de tempérament, il a oublié que les lois sont été présentées au nom du cabinet tout entier. (Nouvelles interruptions), qu'elles sont été maintenues par le cabinet tout entier, qu'elles ont été exécutées dans l'intérêt du gouvernement tout entier, et qu'il n'y a pas le moindre fondement sur reproches qu'il nous faisait à cet égard. (Réclamations ironiques à droite.)

Mais, dit-il, de ces circonstances qui ont précédées, d'où lesquelles nous sommes arrivés, il en résulte une différence entre le ministère et moi. Je ne me suis point prononcé sur la loi présentée par M. Rouher, et j'ai pu, en présence de ces circonstances, l'adopter. (Très bien ! très bien !) Mais, messieurs, je ne pouvais pas, je ne pouvais pas, je ne pouvais pas